Image not found or type unknown

Resiliation de contrat en vertu de militaire

Par **franciis**, le **08/04/2008** à **16:06**

en effet voici maintenant 15ans
je suis engagé volontaire de l'armée de terre
mon contrat ce termine le 10/12/2010 pour un total de 17°5ans
aprés avoir regardé dans différent site intraterre je suis tombé sur un document précisant que
je pouvais effectuer une résiliation de contrat avec 2mois de préavis
mais les conditions sont pas de chomage,pas de reconversion,
alors je viens vous demander de bien vouloir m'informer sur ce sujet
quel sont réelment les conditions de ce texte
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés